

Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation

Appel à communication pour le colloque; **De la fracture au renouveau : vers un possible compromis mondial?** 27 et 28 avril 2023, Montréal.

Il y a 40 ans, John Ruggie soutenait que l'ordre économique de l'après-guerre avait été forgé par un compromis, le « libéralisme enchâssé » qui consistait à établir un régime économique multilatéral libre-échangiste, mais tempéré et régi par une réglementation intérieure ayant des objectifs sociaux. Ce compromis accordait aux États la latitude nécessaire pour protéger la stabilité intérieure et développer des sauvegardes et des exceptions commerciales afin de garantir que l'ordre économique multilatéral puisse conserver sa légitimité et gagner le soutien du public.

Ce compromis est aujourd'hui fragilisé et s'est considérablement effrité à partir des années 1970. D'ailleurs John Ruggie a lui-même cherché à expliquer les changements qui ont miné cet ordre international et à fournir des réponses institutionnelles adaptées à la mondialisation (Ruggie, 2008 ; Hays 2009 ; Xu Guan 2021). La libéralisation du commerce et des investissements a entraîné des dislocations et disruptions économiques et sociales profondes. L'organe de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a souvent été critiqué pour avoir interprété les accords de l'OMC de manière à privilégier les principes du libre-échange au détriment de la cohérence sociale des espaces économiques nationaux. Dans plusieurs pays, des politiciens ont contribué à attiser une opposition sociale au commerce international à la faveur de nouvelles formes de protectionnisme. Les consommateurs recherchent de plus en plus l'assurance que les biens qu'ils achètent sont fabriqués dans des conditions de travail socialement acceptables et les gouvernements ont adopté une législation sur la transparence pour les aider à le faire. Les citoyens, depuis longtemps plus méfiants à l'égard du commerce que ne l'ont été les décideurs politiques se sont demandé si leur identité de consommateur devait l'emporter sur leur identité de producteur et de membre de la communauté. Enfin, des crises telles que la pandémie de la COVID-19 ou la guerre commerciale sino-américaine ont généré un questionnement inédit, non pas sur les bénéfices, mais sur les coûts des chaînes d'approvisionnement mondiales et de l'interdépendance économique.

Ce colloque pose la question des trajectoires de la régulation de la mondialisation en partant des fractures et des dysfonctionnements actuels qui ont été amplifiés par la pandémie et ses impacts et qui font craindre un changement de cap vers la démondialisation. Ce colloque examine comment la mondialisation peut être réintégrée dans des cadres sociétaux fortement transnationalisés à une époque de changements et de bouleversements. Est-ce que l'ordre économique mondial peut viser des objectifs sociaux et collectifs, renforcer la légitimité des institutions et des arrangements institutionnels mondiaux, et réconcilier les relations économiques internationales dans un monde post-Trump, mais peut-être pas post-trumpiste, post-pandémie et miné par la guerre en Ukraine.

Les questions de recherche sont potentiellement très nombreuses (d'autres pourraient s'ajouter) : peut-on transformer le multilatéralisme pour parvenir à un nouveau compromis économique mondial ? Comment l'OMC et son organe de règlement des différends peuvent-ils réinscrire leurs décisions et accords dans la société nationale ou mondiale ? Quels principes, règles et mécanismes pourraient être développés pour faire face au nouveau populisme ? Quel avenir pour la transition écologique et sa régulation ? Les chaînes d'approvisionnement doivent-elles être repensées à l'ère des tensions sino-américaines ? Ces questions et d'autres peuvent être examinées de manière conceptuelle et/ou par le biais d'études de cas.

La date limite pour les appels à communication est le 1^{er} février 2023

Les personnes intéressées à soumettre une communication sont invitées à nous faire parvenir, à l'adresse suivante :

rioux.michèle@uqam.ca et boulanger.eric@uqam.ca ces informations :

- Titre de la communication
- Nom, prénom, fonction, affiliation et courrier électronique de la personne
- Résumé de la communication (500 mots maximum)

Comité scientifique

Stéphane Paquin, ENAP

Michèle Rioux, UQAM

Geneviève Dufour, Université de Sherbrooke

Mathieu Arès, Université de Sherbrooke

Kevin Kolben, Rutgers University

Mathieu Perron-Dufour, UQO

Rémi Bachand, UQAM

Nos partenaires:

